

TITULAIRE, CONTRACTUEL, MEME TRAVAIL, MEME SALAIRE !

Alors que nous réalisons le même métier, les contractuels ne perçoivent pas les mêmes salaires que les titulaires. Ils sont privés de l'IFSE, composante essentielle de notre rémunération. Nous remplissons les mêmes missions, cet écart de salaire est inacceptable !

Lors d'un comité technique sur les agents administratifs contractuels, le rectorat a mentionné l'existence d'une grille indiciaire. Il est grand temps de la mettre en place, d'autant plus que nous sommes en retard par rapport à d'autres académies.

BONNET D'ÂNE POUR LA GESTION SOCIALE DE L'ACADEMIE !

**Un contractuel peut faire du travail de catégorie,
A, B ou C avec le même salaire de misère !**

	Cat.	0 ans	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans	27 ans	30 ans	33 ans	36 ans
Académie de Grenoble	C	347	348	349	351	352	354	356	362	370	386	407	407	407
	B	366	373	379	389	406	429	449	475	498	512	529	559	591
	A	366	373	379	389	406	429	449	475	498	512	529	529	529
Académie de Créteil	C	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329
	B	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329
	A	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329

Des solutions, il y en a !

- La mise en place immédiate de la grille indiciaire pour les agents contractuels avec un rattrapage depuis janvier 2019.
- Nous demandons la fin des contrats de dix mois et le respect des dotations envoyées dans les établissements. Les dotations des collègues administratifs sont pour une année complète alors que les collègues employés sur les postes disposent de contrat de dix mois, les obligeant à faire la navette tous les ans avec Pôle emploi.
- Le respect des lois en termes de reconduction des contrats, le rectorat doit notifier à la fin de chaque contrat si celui-ci va être renouvelé ou non !
- L'embauche de titulaires à la DAP afin de permettre un suivi plus serein des carrières et une organisation des affectations à la hauteur des besoins de l'académie.
- La titularisation des contractuels pour permettre de répondre aux différents besoins.

**Les 26 janvier et 4 février, toutes et tous en grève
pour nos rémunérations et nos conditions de travail !**

93@cgteduccreteil.org / 94@cgteduccreteil.org / 77@cgteduccreteil.org